

cile que présida en effet le métropolitain de Milan au printemps de 331. Les manuscrits qui nous ont conservé cette forme de texte et, plus ou moins exactement, son contexte sont au nombre d'une douzaine. Les voici en ordre :

Cod. Montepessulanus (Ecole de Médecine), n. 310, s. IX—X;¹

Cod. Parisinus (Bibliothèque Nationale), n. 2717, s. X (provenant de Saint-Amand en Puèle, près Valenciennes);²

Cod. Bruxellensis, n. 953, s. XI (provenant de Gembloux);³

Cod. Bernensis, n. 278, s. XI;⁴

Cod. Parisinus alter (Bibliothèque Nationale), n. 1758, s. XII (provenant de Saint-Martin de Tournai);⁵

Cod. Metensis, n. 230, s. XII (provenant de Saint-Arnoul);⁶

¹ cf. *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques Publiques de France* 4^e. I, 1849, p. 414; c'est un manuscrit du président Bouhier: de là à l'identifier avec le *Divionensis* sur la foi duquel Chifflet (cf. *P. L.* LXII, 449) a prétendu attribuer le traité à Vigile de Thapse, la distance est nulle, et il ne faut pas hésiter en effet à débarrasser le terrain de l'invention de Chifflet: son texte n'a pas d'autre base que le manuscrit de Montpellier. Le même manuscrit est l'un des quatre 'exemplaires' qui ont servi à Sirmond pour l'édition du *De Ordine Baptismi* de Théodulphe (cf. *Theodulphi Aurelianensis episcopi Opera* 1646, *Notae*, p. 274). A remarquer f. 28^v, apposée au traité de Théodulphe, ou plutôt à un chapitre complémentaire tiré de la lettre de Jessé d'Amiens sur le même sujet (cf. *P. L.* CV, 792 C — 793 B [Oratio quasi oris ratio . . . id est ad comparationem. sic]), une note qui pourrait servir à établir la provenance du manuscrit: 'in dī nomen p iussione Alacone abbate' (sic, max. litt.).

² cf. *Catalogus Codicum Manuscriptorum Bibliothecae Regiae* 1744, III, p. 319; Ant. Sanderus, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, Insulis 1641—1643, I p. 36 s., n. 67; J. Desilve, *De schola Elmonensi* 1890, p. 123, 139 ss.

³ cf. J. van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, II, 1902, pp. 35—36; — ancienne cote 5606—10.

⁴ cf. H. Hagen, *Catalogus codicum Bernensium* 1875, p. 305; K. Halm, *Verzeichnis der älteren Handschriften lat. Kirchenväter in den Bibliotheken der Schweiz* 1865, p. 9.

⁵ cf. *Catalogus C. M. B. R.*, s. c. p. 183 s. Au f. 1^r on lit: 'Ex libris bibliothecae Illustrissimi et Reverendissimi Domini mei Domini Caroli Mauriti Le Tellier Archiepiscopi Ducis Remensis primi Franciae Paris etc^{ca}, puis: 'Codex Tellerianus Remensis 197'; c'est en effet le *Tellerianus* des éditeurs de Saint-Ambroise, cf. *P. L.* XVI, 1415; XVII, 549 ss. La provenance de Saint-Martin de Tournai est assurée par une très ingénieuse remarque de M. Delisle, cf. *Le Cabinet des Manuscrits* I, 1868, p. 306 s.

⁶ cf. *Catalogue Général* . . . 4^e. V, 1879, p. 101.